

Image not found or type unknown



Procédure pour loyer impayé

Par **jara**, le **28/09/2012** à **09:21**

Bonjour,

Ma locataire ne paie pas son loyer. Elle a une caution solidaire (inscrite au bail). Elle ne répond pas à mes messages et ne récupère pas la LRAR de mise en demeure de paiement. Je sais que la trêve hivernale est de novembre à mars. Quelle procédure engager qui ne serait s'éterniser dans le temps, à la lecture de nombreuses infos sur les forums. D'avance merci

Par **janus2fr**, le **28/09/2012** à **10:05**

Bonjour,

Malheureusement, il est peu probable qu'une solution soit trouvée rapidement... Sinon, pour la procédure, voir par exemple : <http://www.anil.org/profil/vous-etes-locataire/location-vide/loyer-fixation-revision-paiement/loyer-impaye/>